



Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AMO STE MARIE DE CAMPAN

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé par le cabinet E&Y et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour formaliser le projet de requalification afin de développer l'attractivité de Ste Marie de Campan. Les conclusions de l'étude mettent en avant l'intérêt de faciliter l'arrêt des voitures dans et à proximité de la commune, de mettre en valeur les potentiels naturels du territoire, de faciliter les déplacements modes doux et piétons dans la commune et de créer un musée attractif et en lien avec les sites phare de la vallée de la Haute Bigorre.

Le projet comprend 4 phases, et permettrait de :

- PHASE 1 : Créer une voie de contournement
- PHASE 2 : Réaliser les démolitions nécessaires à la suite du projet
- PHASE 3 : Créer un musée en lien avec le territoire (Pic du Midi, cyclisme,..) et des logements, en utilisant l'espace libéré par la création du pôle éducatif à Campan
- PHASE 4 : Réaliser les aménagements urbains (place centrale, des zones de rencontres, et des cheminements à mobilité douce,..)

L'ADAC travaille actuellement en lien avec le service des routes du Conseil Départemental pour étudier plus finement la faisabilité de la voie de contournement (phase 1). Par ailleurs, lors du comité de pilotage de la restitution de l'étude, tous les partenaires ont précisé qu'il était nécessaire de poursuivre la réflexion sur la faisabilité du projet. En 2024, la commune se dotera d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour approfondir la faisabilité technique de la phase 3.

Pour aider la commune à réaliser cette étude complémentaire dont le coût est estimé à 80 000€ HT, il est proposé de solliciter une subvention auprès des différents partenaires financiers selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES | € | RECETTES | € | % |
|---------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----|
| Assistance à maîtrise d'Ouvrage | 80 000 € | ETAT – DETR | 24 000 € | 30% |
| | | Conseil Départemental | 6 000 € | 7% |
| | | Autofinancement | 50 000 € | 63% |
| TOTAL | 80 000 € | TOTAL | 80 000 € | |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : de solliciter les aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

